

**«Les universités et l'innovation,
agir pour l'économie et la société»**

Restitution des travaux

Madame la Ministre

Madame la Sénatrice,

Madame la députée,

Madame la Directrice Générale

Monsieur le Président de conseil régional

Mesdames, Messieurs, chers collègues, chers amis,

Il est temps désormais de restituer les éléments forts de notre colloque à la fois sur les regards croisés, les tables rondes et les ateliers.

Je remercie une nouvelle fois toutes celles et ceux qui ont contribué par leur participation active à nos travaux.

En forme de synthèse, tout d'abord quelques réflexions qui ont marqué nos travaux et qui sont ressortis très fortement :

1. ***Les évolutions des universités*** et des missions des chercheurs et enseignants chercheurs, liées aux mutations de nos sociétés du XXIème siècle, rappelée par Alain Mérieux et Bernadette Bensaude-Vincent et l'ensemble des intervenants posent la question de notre propre attitude : *Résister, Réajuster Réformer ?*

- Résister certainement en prenant en compte le rôle fondamental de l'université dans *l'apprentissage de l'esprit critique*, en rappelant un principe essentiel celui de la liberté de la recherche.
- Mais aussi réformer nos universités. Elles doivent désormais assumer la recherche au service de valeurs non seulement 'épistémiques mais aussi sociales, économiques et nécessairement éthiques. Réformer certainement en y intégrant l'innovation sociale et culturelle.

2. Il nous faut ***créer un environnement favorable*** et ne pas mettre d'obstacles au chercheur. La priorité c'est le chercheur. Mettre le chercheur au centre du système et non pas le chercheur au service du système.

Ce faisant, c'est reconnaître dans la carrière du chercheur son travail dans le domaine de l'innovation.

L'expérience internationale de nos collègues suisse et californien est intéressante. Elle nous fournit deux axes majeurs:

- la nécessaire simplification des processus,
- la liberté dont doit bénéficier le chercheur.

3. ***La prise de risque.*** Le plus grand risque c'est de ne pas prendre de risque : cela ne peut se concevoir que si nous révisons notre perception de l'innovation en acceptant l'échec et donc en abolissant en interne le dénigrement de l'échec.

Créons des start-up, ne freinons pas un chercheur qui veut se lancer :

Le plus précieux c'est l'enthousiasme, le désir d'agir.

Ne cloisonnons pas, posons des passerelles entre nos secteurs disciplinaires, favorisons la logique de projets sans opposer recherche fondamentale et innovation

4. Quelques mots sur ***les écosystèmes d'innovation***

Il n'existe pas un seul modèle d'écosystème d'innovation, car les histoires, les spécificités, les points forts et termes de champs d'actions, les cultures des

territoires concernés, sont différents.

Il s'appuie sur une vision stratégique à long terme, une animation et une coordination des acteurs dans le cadre d'un système « agile » et autoadaptatif.

Organisation collective produisant du développement où le territoire est fondamental. Organisation collective où la question de la gouvernance et des financements sont essentielles.

L'environnement numérique a un rôle majeur et structurant dans l'émergence et les performances des écosystèmes : en effet, l'interactivité humaine et les interactions complexes des cerveaux humains en réseau génèrent un nouveau monde économique et de nouvelles formes de richesse.

La culture numérique doit entrer sous tous ces aspects au plus tôt dans la formation et bien avant le supérieur. Elle doit faire partie du socle indispensable des connaissances. Cela implique une transformation du métier d'enseignant et d'enseignant-chercheur.

Le lien Université-Entreprise

Des lieux d'échange entre chercheurs, ingénieurs et entreprises est essentiel et cela bien en amont du travail de laboratoire, c'est l'exemple en particulier des cantines numériques.

Lieux d'échange où il va de soi que l'expression des chercheurs des sciences humaines et sociales se mêle aussi étroitement aux autres champs disciplinaires.

Il faut favoriser la relation université/entreprise ; elle doit s'inscrire dans la durée, comme l'ont rappelé nos intervenants. Elle suppose une connaissance mutuelle de l'université par l'entreprise mais aussi de l'entreprise par l'université.

Encourageons les laboratoires communs.

C'est ainsi établir un lien de compréhension mutuelle entre les deux mondes sans ignorer les tensions liées en particulier aux enjeux de la propriété intellectuelle .

Sur les résultats de la recherche, il n'y a d'ailleurs pas de processus de valorisation unique, la valeur du brevet ne peut être universelle, comme il a été rappelé.

Le processus de l'innovation, comme il a été unanimement précisé, n'est pas linéaire, il faut des allers et retours dans le processus de transfert .

Les Satt l'ont bien compris.

L'entreprise est un monde très diversifié ; un monde de compétences et d'intelligence : il faut modifier notre regard sur l'entreprise car c'est le futur de la plupart de nos étudiants et nous devons les préparer en favorisant les travaux collaboratifs.

Nous devons entraîner nos étudiants à poser leurs projets à l'intersection de trois sphères : les sphères du Désirable du Réalisable et du Viable.

4. La **prise en compte du facteur temps** à été également soulignée à de multiples reprises. Le temps de l'innovation peut être parfois très long dans certains secteurs : le biomédical en particulier et extrêmement rapide dans les TIC. Les réponses ne sont pas forcément les mêmes.

Il est clair, et les différentes propositions d'actions des rapporteurs vont dans ce sens, que certains de ces outils ou de ces dispositifs, ont besoin selon les cas d'être renforcés ou améliorés.

Il s'agit de se concentrer sur "quoi faire et comment ", pour permettre aux universités d'initier ou de renforcer leur stratégie d'innovation.

Le cap est bon dans nos universités, mais il faut s'extraire des stéréotypes, à la fois dynamiser l'existant et accélérer le mouvement.

Mais les maîtres mots sont bien souples et simplification.

Ce chantier reste immense et essentiel d'autant plus que dans la compétition mondiale actuelle, la réussite des universités passe par la conjugaison de leur capacité à créer de la valeur ajoutée avec l'accueil de grands nombres d'étudiants.

Politiques publiques

Les universités ne pourront contribuer pleinement à l'innovation au service de l'économie et de la société si elle ne s'intègrent pas elle même dans les dispositifs émanant des politiques publiques coordonnées à différentes échelles (Région, Etat, Europe).

Ces politiques doivent contribuer à développer un milieu favorable à l'émergence d'innovations et concerner l'éducation, la formation, les apprentissages, l'Implication de la société civile, de nouveaux cadres institutionnels et juridiques.

RETOUR rapide des ATELIERS

4 ateliers thématiques ont travaillé hier en parallèle afin de permettre à notre conférence d'énoncer des mesures en faveur de l'innovation à l'université.

Structuration et gestion de l'innovation à l'université.

Animateurs : Patrick Levy, président de l'université Grenoble 1, Vincent Gloagen, vice président innovation à l'université de Limoges

Carrières des personnels, mobilités professionnelles, métiers

Animateurs : Hélène Pauliat, présidente de l'université de Limoges, Frédéric Benhamou, vice président recherche à l'université de Nantes



Formation de l'étudiant, entrepreneuriat étudiant.

Animateurs : Christine Gangloff-Ziegler, présidente de l'université de Haute Alsace, Alain Asquin, vice président à l'université de Lyon 3

Maturation, transfert et financement

Animateurs : Pierre Mutzhenhardt, université de Lorraine, Peter Wirtz, vice président à l'université de Lyon 3

Atelier 1 Structuration et gestion de l'innovation à l'université

Cadrage : L'atelier 1 s'est interrogé sur la mise en œuvre d'une démarche structurée du management de l'innovation autour du modèle de l'innovation, du pilotage de l'innovation, et du modèle économique.

Le modèle d'innovation

Le modèle d'innovation qui semble être le plus adapté aux récentes évolutions du monde dans toutes ses composantes est celui de l'innovation intégrative.

- l'innovation est un processus à multi acteurs, inter et intra structures,
- il est nécessaire de combiner de multiples compétences, ...
- un modèle de l'innovation efficace doit pouvoir réagir rapidement à des événements asynchrones/inattendus obligeant à de la discontinuité, comme l'émergence non prédite de marché, des marchés qui échappent aux règles d'analyse habituelles, l'émergence soudaine de nouvelles technologies, changement de règles législatives, etc...,

Le pilotage de l'innovation

Il n'y a pas de modèle de structure de pilotage dans nos universités

Il y a un réel constat d'insuffisance de la reconnaissance de l'activité de valorisation. Cela pose la question des indicateurs et du mode de reconnaissance

Le modèle économique de l'innovation

Le processus de valorisation ne permet pas de générer un réel retour financier dans l'université sauf rares exceptions.

L'évaluation globale en création de valeurs dépasse largement le périmètre de l'université

IL faut encourager la création de start-up, mais il ne faut pas juger leurs résultats que sur la création d'emploi. R

Atelier 2. Carrières des personnels, mobilités professionnelles, métiers

Cadrage : l'atelier 2 s'est interrogé sur « comment permettre, au sein de l'université, la reconnaissance des missions de valorisation et d'innovation ? »

- Les solutions peuvent à la fois se trouver dans l'évolution, même limitée, du statut particulier des chercheurs et enseignants-chercheurs, mais aussi dans l'évolution des nomenclatures métiers au sein des établissements.

Si la loi Allègre de 1999 a déjà prévu un certain nombre de dispositifs de nature à faciliter la fluidité des relations entre universités (recherche publique), essentiellement via la participation à la création d'entreprises (détachement ou mise à disposition), la possibilité d'apporter son concours scientifique à une entreprise (avec une prise de participation au capital) et d'être membre d'un conseil d'administration ou de surveillance d'une entreprise favorise la diffusion des résultats de la recherche,

Ces possibilités n'ont pas été très utilisées par les chercheurs, du fait de leur lourdeur, des contrôles préalables, de la durée limitée dans le temps...

L'atelier a discuté autour des mesures qui doivent être prises sur :

Carrière et indemnitaire

Il faut encourager à la mobilité et renforcer les dispositifs existants.

Il est indispensable de favoriser la mobilité des chercheurs et enseignants-chercheurs pour leur permettre de se familiariser avec les dispositifs de l'innovation et de la valorisation, d'apprendre de nouvelles dimensions de leur métier par l'innovation.

Pédagogie et entrepreneuriat

Nous devons prévoir un encadrement individualisé, des mises en situation, des encadrements sur le terrain, ce qui est souvent incompatible avec la massification de certaines filières d'enseignement.

Une reconnaissance particulière de l'enseignant-chercheur dans ces conditions est nécessaire. Ce dispositif pour les étudiants pourrait être prolongé par un renforcement du mécanisme des doctorats-conseils, peu utilisés jusqu'à présent, mais qui peuvent être d'une réelle utilité pour accompagner l'innovation.

Logiquement, il serait normal de faire entrer des compétences RH spécifiques au sein des établissements pour intégrer ces enjeux d'innovation.

Innovation et retour au sein des établissements

Au bout d'une période déterminée, l'enseignant-chercheur peut souhaiter revenir vers son université. Dans ce cas, il serait utile de mettre en place dans les établissements des conditions de retour adaptées pour ces collègues, pas nécessairement sous forme de texte réglementaire mais plutôt par des actions de terrain.

En cas de retour « forcé », par exemple après l'échec d'une start-up ou d'une entreprise innovante, le retour peut être beaucoup plus délicat dans l'équipe et dans l'établissement. La prise en compte du risque couru par le collègue doit être

acceptée et gérée par l'université et son expérience, même d'un échec, valorisée.

Au delà du futur décret sur le mandataire unique, Il faut continuer à simplifier le paysage de la Propriété Intellectuelle même si les discussions sont encore vives sur ses modalités.

Atelier 3. Formation de l'étudiant, entrepreneuriat étudiant

Cadrement : les questions traitées ont porté sur la formation à l'innovation et la formation à l'entrepreneuriat,

L'atelier s'est intéressé aux facteurs qui influencent l'intention entrepreneuriale. C'est effectivement celle-ci qui va déclencher le passage à l'acte et déterminer, in fine, l'engagement d'un processus entrepreneurial.

Deux facteurs semblent influencer cette intention : la faisabilité perçue par l'étudiant et la « désirabilité » que constitue l'acte d'entreprendre.

La faisabilité perçue reflète la confiance qu'a le candidat entrepreneur quant à la nécessité de son projet.

La « désirabilité » est influencée par l'envie que le candidat entrepreneur pourra nourrir à l'idée de développer son propre projet, de prendre des risques et de s'engager dans une activité autonome

Les expériences positives vérifient généralement les deux conditions suivantes :

- Un contexte porteur, à savoir une direction et une culture d'établissement favorable au développement de l'esprit d'entreprendre.

- Des enseignants entrepreneurs qui ont de bonnes capacités relationnelles pour nouer des contacts avec leur environnement externe.

L'approche pédagogique doit favoriser la réalisation de projets et l'implication de l'apprenant dans une expérience réelle .

L'approche pédagogique doit être coopérative.

Coopérative avec les entreprises en particulier sur les échanges d'expériences.

Une attention particulière doit être portée au dispositif Pépite qui vient de démarrer. Dans ce cadre le dispositif « étudiant-entrepreneur » doit être expérimenté et évalué.

Atelier 4. Maturation, transfert et financement

Cadrage : l'atelier a travaillé sur l'amélioration des processus de transfert et de l'organisation de l'écosystème de l'innovation.

Il appartient au territoire, vu la complexité et le nombre de structures, de proposer des schémas de simplification tenant des écosystèmes existants

Dans ce cadre, le rôle des Satt est central, en particulier sur le volet de la maturation. Il convient pour autant d'articuler rapidement ces structures régionales de valorisation avec les structures nationales.

La question de la place des incubateurs dans ou hors des Satt ne fait pas consensus, preuve qu'il faut laisser de la souplesse aux dispositifs existants.

Il n'y a donc pas de modèle unique.

Un mot sur le crédit impôt recherche : il doit être lié à l'amplification des coopérations entre public et privé et notamment l'embauche des docteurs dans l'entreprise.

Conclusions

Les chemins de l'innovation, nous l'avons entendu, sont multiples à nous de les rendre plus courts, moins sinueux, plus accessibles, mieux balisés.

A nous aussi de les faire déboucher sur des actions efficaces pour notre économie et notre société.

L'amélioration de la qualité et de la spécificité des échanges entre représentants des sciences sociales et des sciences est frappante. L'innovation est un excellent exemple pour approfondir cette interdisciplinarité.

Je laisse maintenant la parole à notre Président Jean Loup Salzman pour la présentation des recommandations et conclusions de ce colloque.

Merci encore à tous ceux qui ont participé de manière active à ce colloque